

Procès-verbal de l'Assemblée de l'Association Jurassienne des Communes du mardi 23 avril 2013 à 19 h. 45 au Restaurant du Jura à Bassecourt

Présences des 43 communes représentées, à savoir :

La Baroche, Basse-Allaine, Beurnevésin, Les Bois, Bonfol, Bourrignon, Les Breuleux, Bure, Châtillon, La Chaux-des-Breuleux, Clos du Doubs, Coeuve, Corban, Cornol, Courchavon, Courrendlin, Courroux, Courtedoux, Dampfreux, Delémont, Develier, Ederswiler, Les Enfers, Fontenais, Les Genevez, Grandfontaine, Haute-Ajoie, Lajoux, Lugnez, Mervelier, Mettembert, Montfaucon, Movelier, Muriaux, Pleigne, Porrentruy, Rebeuvelier, Rocourt, Rossemaison, Saignelégier, Sohyières, Val-Terbi, Vendlincourt

Invités :

- M. Michel Thentz, ministre
- M. Raphaël Schneider, chef du Service des communes
- M. Patrice Eschmann, Responsable du domaine Forêts, ENV
- Mme C. Schaller, Service des transports et de l'énergie
- M. Cédric Eschmann, Bureau de la prévention des accidents
- M. Jean-Claude Jolidon, vérificateurs des comptes
- Mmes Véronique Metafuni et Samira Frésard, Association des fonctionnaires communaux
- MM. les représentants de la presse Georges Maillard du QJ et Jean-Paul Picci de RFJ

Sabine Lachat, secrétaire

Excuses des 14 communes, à savoir :

Alle, Le Bémont, Boécourt, Boncourt, Courchapoix, Courgenay, Courtételle, Fahy, Haute-Sorne, Le Noirmont, St-Brais, Saulcy, Soubey, Vellerat

Ordre du Jour

1. Procès-verbal du 7 novembre 2012
2. Désignation du Président, du Vice-président, des membres du Comité et des vérificateurs des comptes
3. Finances de l'AJC - Comptes 2012
4. Rapport des vérificateurs des comptes 2012
5. Budget 2013
6. Législation en matière d'incinération de déchets verts en plein air : application de l'interdiction et dérogations communales (directives du DEE)
7. Bureau de la prévention des accidents - Formation de délégués à la sécurité
8. Covoiturage régional
9. Divers.

M. le Président sortant, René Girardin, ouvre la séance en saluant les représentants des communes ayant prolongé leur mandat et en souhaitant la bienvenue aux nouveaux élus ainsi que l'ensemble des personnes invitées, tout particulièrement M. le Ministre Michel Thentz. L'AJC a moins de 4 ans, encore toute jeune et a besoin du soutien des communes. Le comité sortant a mis sur pied cette structure nécessaire ayant permis de réaliser des actions positives, avec en premier lieu la position du Gouvernement considérant l'AJC comme un partenaire privilégié. Par la politique d'ouverture de M. le Ministre Michel Thentz, les relations se sont intensifiées. Des dossiers importants sont encore à traiter, entre autres la répartition des charges communes – Etat, la déduction fiscale pour couples mariés en 2014 représentant de Frs 5 millions pour les communes et l'harmonisation fiscale pour les personnes morales. A traiter également le dossier des déchèteries régionales en vue de trouver un consensus entre les 3 districts.

L'AJC doit rendre les communes plus unies, donc plus fortes; l'AJC devant collaborer souvent avec l'Etat doit être considérée comme partenaire et non comme adversaire. Encore faut-il que l'Etat nous écoute et suive, si possible, nos vues et nos intérêts !

A vous de reprendre et renforcer cette institution mais M. R. Girardin aimerait encore, pour terminer, remercier les maires, femmes et hommes, qui ont fait partie du comité de l'AJC et ont œuvré avec bonne humeur et sérieux à mettre en place et en œuvre l'AJC. Ce ne sont pas moins de 12 personnes qui ont assuré le suivi des affaires, 3 membres ayant dû démissionner du comité pour des raisons impérieuses. Un grand

merci à Sabine Lachat, une secrétaire et caissière impeccable. Elle pense à tout, n'oublie rien, est efficace et agréable en tout point. Les nouveaux membres du comité n'ont aucun souci à se faire, elle va les renseigner et les soutenir avec tact et amabilité.

1. Procès-verbal du 7 novembre 2012

Le procès-verbal, ne faisant l'objet d'aucune remarque, est accepté avec remerciements à son auteure.

2. Désignation du Président, du Vice-président, des membres du Comité et des vérificateurs des comptes

M. le Président sortant, René Girardin, poursuit avec la Présidence de l'AJC : "C'est avec grand bonheur que je présente Joël Vallat comme nouveau Président. C'est un nouveau maire, donc plein d'idées nouvelles et d'enthousiasme, c'est un ami personnel, c'est un ancien député et Président de la Commission de la Santé du Parlement, c'est un homme très actif, ce que je viens de dire le prouve déjà, mais il a plus d'une corde à son arc et à Saignelégier, par exemple, les Appartements adaptés et le Centre de jours, les premiers dans le Jura, c'est encore lui. Il est aussi actif dans les milieux culturels et associatifs. Avec Joël Vallat vous avez un président qui saura gérer et dynamiser l'AJC, j'en suis convaincu. Je vous le propose donc, au nom de l'ancien comité." Sans autre proposition de l'assemblée, Joël Vallat est élu par acclamations.

M. le Président sortant, René Girardin, passe à la Vice-présidence. "Il est très connu aux Franches-Montagnes puisqu'il fut maire d'Epiquez, donc membre de l'AMFM, durant de nombreuses années. Il est bien connu maintenant des Ajoulots puisqu'il est maire de Clos du Doubs donc membre du SIDP. Albert est aussi un homme très engagé, dans son métier, dans sa région, dans son canton. C'est un maire plein de vie, d'énergie et qui a bien les pieds sur terre. Il sait interpeler les autorités lorsque le besoin s'en fait sentir et sait bien défendre ses positions. C'est encore une personne très conviviale et un maire qui représente les petites communes, les communes parfois un peu décentrées, et qui saura insister pour que toutes les régions, toutes les communes, trouvent la place de choix qui leur convient, qu'elles méritent. Au nom du comité bientôt défunt, je vous propose comme Vice-président, Albert Piquerez." Sans autre proposition de l'assemblée, Albert Piquerez est élu par acclamations.

Pour le Comité, par acclamation, sont nommés :

Pour les Franches-Montagnes Joël Vallat, Saignelégier, Président; Michaël Clémence, Les Bois et Raymond Jecker, Lajoux

Pour le district de Delémont : Pierre Kohler, Delémont (ancien membre); Didier Torti Bourrignon et Jean-Bernard Vallat, Haute-Sorne

Pour le district de Porrentruy : Albert Piquerez, Vice-président, Clos du Doubs; Michel Choffat, Basse-Allaine et le maire de Porrentruy, ad interim Gabriel Voirol.

Pour la vérification des comptes, sont nommés Benoît Bouverat, Saignelégier et Philippe Burket, Clos du Doubs.

M. le Président, Joël Vallat, remercie sincèrement M. René Girardin, Président sortant et lui remet une attention. Il adresse également quelques mots de gratitude pour la confiance lui étant témoignée.

3. Finances de l'AJC - Comptes 2012

Le bilan initial et final ainsi que les compte de pertes et profits ayant été transmis au préalable, Sabine Lachat, caissière passe en revue quelques postes. Le bénéfice s'élève à Frs 27'652.35 et les charges s'élèvent à Frs 44'358.18. Quant aux produits, ils s'élèvent à Frs 72'010.50, dont la principale ressource est la cotisation des communes pour un montant de Frs 70'450.- et Frs 1'560.50 d'intérêts créanciers. Ce bénéfice compense l'excédent de charges de Frs 152'036.50 de l'année précédente due à la participation financière de l'AJC à l'EJCM pour un montant de Frs 200'000.-.

4. Rapport des vérificateurs des comptes 2012

M. Jean-Claude Jolidon, vérificateur donne lecture du rapport. Le total du bilan au décembre 2012 s'élève à Frs 979'122.78 à l'actif et au passif. Le compte d'exploitation présente un excédent de produits de Frs 27'652.35. Il propose à l'Assemblée d'accepter le compte d'exploitation et le bilan portant sur l'exercice 2012; ils sont approuvés à l'unanimité et décharge est donnée à la caissière.

5. Budget 2013

Sabine Lachat distribue le budget et présente principalement les modifications par rapport aux comptes 2012, à savoir Frs 3'000.- pour le COPIL Déchèteries régionales et Frs 4'000.- pour l'organisation de cours. Ce montant est destiné aux participants du cours sur l'aménagement du territoire que dispensera l'ASPAN aux élus jurassiens, représentant Frs 200.- par participant.

6. Législation en matière d'incinération de déchets verts en plein air : application de l'interdiction et dérogations communales (directives du DEE)

M. Patrice Eschmann, Responsable du domaine Forêts de l'Office de l'Environnement présente la thématique des feux en plein air. La législation fédérale prévoit des restrictions strictes. Le Canton va fixer le cadre, à charge des communes d'exercer la haute surveillance selon la directive ci-jointe.

Ouverture de la discussion

M. le Président, Joël Vallat demande comment peut-on définir des cas particuliers ? / PE : Ce sont des endroits non accessibles en véhicule ou le long des ruisseaux où l'on ne peut pas laisser durant plusieurs mois sécher les branchages. Pour les cas disproportionnés, une marge est admise, les communes peuvent donner une autorisation.

M. le Maire Pierre Kohler : Quand peut-on considérer du bois sec ? / PE : Selon la législation, lorsque peu de fumée émane du feu !

M. le Maire Didier Torti admet le fait de favoriser l'habitat du lièvre par des tas de branches mais qu'en est-il des employés du Service des Ponts et Chaussée utilisant des appareils hachant et broyant le long des routes ? / PE : Cette façon de travailler doit être revue et une réflexion sur processus de travail doit être portée également pour les employés de l'Etat.

M. le Maire Pierre Morel : Est-il permis de couper du bois sur sa propriété et emmener les branchages en forêt ? / PE : Non, ça n'est pas autorisé.

M. le Président, Joël Vallat : Quand est prévue la mise en place de ladite législation et les gardes-forestiers seront-ils informés ? / PE : Elle est prévue pour l'automne 2013. Les bûcherons et les gardes-forestiers sont en adéquation avec la législation car ils subissent la fumée de feux de branchages verts.

7. Bureau de la prévention des accidents - Formation de délégués à la sécurité

M. Cédric Eschmann du BPA expose la présentation ci-jointe en insistant sur la formation des délégués à la sécurité dans les communes, formation offerte aux employés ou élus communaux intéressés.

Ouverture de la discussion

M. le Chef du Service des Communes est ravi de la présentation et encourage les communes à former des délégués à la sécurité. En cas de problèmes ou d'accidents, la commune a une responsabilité morale car des accidents peuvent s'avérer lourds tant sur le plan humain que financier. Il rappelle le malheureux accident à Lignières avec le décès d'un enfant sur une place de jeux où la commune a dû assumer une

participation financière importante. Les communes ont avantage à former des délégués à la sécurité à des coûts quasiment inexistantes (uniquement l'absence de l'employé à son poste).

M. Gabriel Voirol de Porrentruy demande s'il y a moins d'interventions où un délégué à la sécurité a été formé. / CE : Oui, en fait, ça a surtout l'avantage d'être proactif et de pouvoir modifier les ouvrages avant la construction. En coûts financiers dans la construction d'ouvrages, c'est plus avantageux car on peut prévoir sans devoir rectifier après coup.

M. Albert Piquerez de Clos du Doubs demande si la commune peut s'ingérer dans des projets privés. / CE : Elle pourrait à bien plaisir faire part de sa position si elle est consultée ou si c'est un projet où ont accès les citoyens, elle peut renseigner l'auteur de l'ouvrage.

Mme Anne-Marie Balmer des Enfers : Si c'est la société d'embellissement qui est déléguée, est-ce que la commune peut inscrire un délégué de ladite société au cours ? / CE : De préférence, ce devrait être un employé communal ou un élu communal mais si la société d'embellissement est intégrée à la commune on peut l'envisager. En fait, pour participer à la formation, il faut qu'il y ait un lien entre la commune et le délégué à la sécurité.

8. Covoiturage régional

Mme Chiara Schaller présente le programme du Canton, selon la présentation ci-jointe.

Ouverture de la discussion

M. le Président Joël Vallat demande si le Canton a pris contact avec les autorités de la Franche-Comté / ChS : Non, les partenaires pour le covoiturage du côté français sont le Pays du Haut Doubs, l'agglomération urbaine du Doubs et le Pays Horloger, manquent le Territoire de Belfort, de Besançon et le Haut-Rhin.

M. Daniel Egloff de Beurnevésin relève l'effort louable du Canton pour le covoiturage et propose de s'inspirer la solution utilisée par la Ville de Hanovre n'autorisant pas l'accès au parking aux véhicules de moins de 3 passagers car sa commune subit un trafic important.

M. Gabriel Voirol de Porrentruy demande une bonne signalisation des parking réservés au covoiturage afin d'éviter les parking sauvages.

9. Divers

M. le Ministre Michel Thentz apporte le message du Gouvernement et tient à remercier M. René Girardin, Président sortant, ainsi que l'ancien Comité AJC, en reprenant sa maxime : "ensemble, nous serons plus forts" et tient à privilégier les contacts avec l'AJC. Depuis un à deux ans, on a pris la décision de se rencontrer annuellement, trois fois avec le Ministre et une fois avec le Gouvernement. Le prochain thème sera la répartition des prestations et des charges entre l'Etat et les communes. L'évolution dans les prestations, respectivement des charges depuis 2005 et l'augmentation des charges financières réparties entre le Canton et les Communes ont évolué mais pas dans la même proportion. Selon le graphique sur l'évolution des charges transmis par M. le Ministre des Finances, Charles Juillard, entre 2005 et 2013, la part des communes ont passé de 100 % à 112,16 % (augmentation de 12.16 %) et de 100 % à 126 % pour le Canton (augmentation de 26 %). L'augmentation des charges est plus importante pour le Canton.

Depuis 2000, avec la mise en place de la nouvelle péréquation financière, le transfert des charges de la santé et la décision en matière de fusion, il est temps de faire le bilan et de porter une réflexion sur la suite de manière à ce qu'on soit plus juste en terme de subsidiarité.

Les adaptations vont être affinées et on va étudier les tâches en mains communales ayant été transférées au Canton. On entend offrir les meilleurs outils aux élus communaux, notamment par des cours. Le rapport des finances communales est également un support utile. A nous de construire le Jura de demain !

M. Gérard Meyer de Courchavon remercie l'ancien et le nouveau Comité. Il s'agit maintenant de remettre l'ouvrage sur le métier. L'analyse présentée sur l'augmentation des charges de l'Etat et des communes est à prendre de façon mesurée car en 2007, les clés de répartition par rapport à la NPR ont été modifiées. La plate-forme d'échanges doit être une relation de travail pour trouver une solution analysant les charges mais également les recettes pour permettre à l'ensemble des communes d'assumer les charges courantes et les investissements.

M. Raphaël Schneider, Chef du Service des Communes intervient au sujet de l'intervention de M. le Maire Pierre Kohler quant au transfert de l'ensemble des charges de l'enseignement des communes au Canton. En abandonnant certaines charges, on abandonne également un pouvoir de décision, comme les fermetures de classes ou d'écoles et les commissions d'écoles n'auraient plus de prérogatives.

Les crèches figurent également dans des prestations souhaitées par les communes avec des coûts également à charge des communes. Pour conclure, il n'existe pas de système Win Win.

M. le Président informe que Mme Christa Perregaux de VLP - ASPAN organisera un cours à Delémont les **7, 14 et 21 novembre 2013** à l'intention des élus et du personnel administratif en matière d'aménagement du territoire. Un courrier parviendra prochainement aux communes et le descriptif du cours sera accessible sur le site internet de l'AJC : www.ajc-ju.ch .

La parole n'étant plus demandée, M. le Président, Joël Vallat, lève la séance à 22 h. 15.

Saignelégier, le 2 mai 2013

La secrétaire



Annexes : - Présentation Incinération en plein air de déchets végétaux sur le site internet ajc-ju.ch
- Présentation BPA Formation de délégués à la sécurité sur le site internet ajc-ju.ch
- Présentation Covoiturage sur le site internet ajc-ju.ch